



Resiliation d un des cotitulaire

Par **noisette13_old**, le 11/11/2007 à 21:17

Bonjour

je voudrais savoir comment ca se passe dans le cas ou le bail a ete signe a deux donc si je comprend bien on est cotitulaires, si un des deux s'en va mon agence ma dit quil fallait reexamine mon dossier donc refaire une redaction de bail 250 euros plus reconvoques les garants ect

Et par exemples si mon revenu ne fait plus trois le montant du loyer peuvent ils exiger mn depart?

Ou est ce que le droit de location me revient d'office?

Merci de vos reponses